



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 13 janvier 2015

COMPTE-RENDU

Présents : Roland PY, Jean-Michel BARONI, Sylvie BATICLE, Sophie DA SILVA, Justine LEOBON, Marlène LEROYER, Brigitte MEURGER, Eunice TRAJKOVIC, Jean-Yves TROTTIER, Michèle GRENEAU, Estelle-Sarah BULLE, Jean-François COCHET.

Pouvoirs :

Patrice SAUBATTE à Sylvie BATICLE
Nicolas MELOT à Sophie DA SILVA
Luc VILLERMIN à Brigitte MEURGER
Jack AUZANNET à Justine LEOBON
Marta CASQUEIRO à Eunice TRAJKOVIC
Jordan BETHMONT à Jean-Yves TROTTIER
Guy LUBACZEWSKI à Jean-Michel BARONI

Début de séance : 20 heures

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Groupe « Fontenay Pour tous » a déposé 5 questions diverses qui seront traitées après l'ordre du jour.

Après l'appel nominal, Monsieur le Maire procède à la nomination du secrétaire de séance, Sophie DA SILVA est désignée.

Monsieur le Maire met au vote l'approbation du compte- rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2014 :

Le compte- rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2015 est adoptée à l'UNANIMITE.

ORDRE DU JOUR

- Décision Modificative n°4 : Budget Fonctionnement Commune

.....

Monsieur BARONI présente la délibération suivante et explique que ce n'est qu'un jeu d'écriture pour équilibrer les comptes.

Délibération n°2015/001 : Décision Modificative n°4 : Budget Fonctionnement Commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2311-3, L.2312-4 à L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 avril 2014 approuvant le budget primitif,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juin 2014 approuvant une décision modificative n°1

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juin 2014 approuvant une décision modificative n°2

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 octobre 2014 approuvant une décision modificative n°3

Considérant la nécessité de procéder à des modifications de crédits pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de l'activité de la commune,

Le Conseil Municipal, doit approuver la décision modificative n° 4 ainsi qu'il suit :

Fonctionnement dépenses :

60632/011 : Fournitures petit équipement = - 10 000 €

60633/011 : Fournitures de voirie = - 10 000 €

6228/011 : Divers = - 5 000 €

6283/011 : Frais de nettoyage des locaux = - 6 000 €

6226/011 : Honoraires = - 8 500 €

6156/011 : Maintenance = - 10 000 €

61523/011 : Entretien des voies et réseaux = - 5 318 €

6232/011 : Fêtes et cérémonies = - 2 500 €

Fonctionnement dépenses :

6413/012 : Personnel non Titulaire = + 37 000 €

6417/012 : Rémunération des apprentis = + 5 000 €

6451/012 : Cotisations à l'URSSAF = + 7 100 €

6531/65 : Indemnités des élus = + 3 500 €

739115/014 : Prélèvement au titre loi SRU = + 4 718 €

Après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés, le Conseil Municipal **ACCEPTE** la Décision Modificative.

QUESTIONS DIVERSES

1) Quand aurons-nous les éléments détaillés du budget à venir afin de les étudier avant le vote ?

Monsieur BARONI explique que la Journée complémentaire sera le 20 janvier 2015. Elle servira à rattacher les écritures comptables en 2014.

Le budget sera voté en février 2015.

Madame GRENEAU explique qu'elle souhaiterait que son groupe puisse avoir les éléments au moins 10 jours avant le vote afin de l'analyser.

Monsieur le Maire répond que ce seront des grandes masses uniquement, mais que les éléments leurs seront transmis 10 jours avant le vote du budget.

2) Qu'a-t-il été envisagé par l'OPAC de l'Oise pour la dépollution de la butte du Pré Mary ?

Monsieur le Maire expose qu'effectivement le terrain est pollué, et que nous ne pouvons plus faire le modèle de maison qui était prévu. Il faudrait construire une dalle.

Il faut trouver une autre direction à la ZAC, construire sur des terrains qui ne posent pas de problème, ce qui laisse à l'OPAC le temps de réfléchir.

Monsieur le Maire rappelle que l'architecture prévue ne lui convenait pas et a demandé à l'architecte de lui faire de nouvelles propositions.

Un bureau d'étude va étudier le niveau de pollution.

Madame GRENEAU informe que les études ont été déjà faites et ne sont pas à la charge de la commune.

3) Combien y a-t-il d'employés en équivalent temps plein à la mairie en ce début 2015 ?

Monsieur le Maire expose qu'en début d'année, il y a 21 titulaires à temps plein et 11 contractuels à temps plein.

Madame BULLE demande si les 10 postes à supprimer avant 2017 sont des équivalents Temps Plein ?

Monsieur BARONI répond que le terme « poste » a été employé justement car ce ne seront pas forcément uniquement des temps pleins qui seront supprimés.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut faire des économies sur les charges de personnel, graduellement en fonction des départs.

4) Combien de logements vacants existe-t-il à Fontenay en Parisis en ce début 2015 ?

Monsieur le Maire explique qu'à ce jour il n'y a plus aucun logement social vacant, et que pour le secteur privé on ne peut pas savoir.

Madame GRENEAU rappelle qu'il y a plusieurs années une délibération a été prise concernant le vote d'un impôt sur les logements vacants.

5) Quid de la proposition d'ARCHEA d'accueillir des groupes d'enfants pour des ateliers dans le cadre des TAP ?

Des échanges ont-ils été menés à ce sujet ?

Madame BATICLE explique qu'elle n'a eu aucune proposition concrète.

Madame BULLE qui a lu dans un compte-rendu de la CARPF, explique que le Musée ARCHEA peut recevoir des groupes d'enfants, pour un tarif de 30 euro par groupe.

Madame GRENEAU ajoute qu'il serait judicieux d'investir dans des valises pédagogiques pour que les intervenants d'ARCHEA se déplacent dans les communes.

Les enfants pourraient alors se déplacer au Musée le mercredi.

Monsieur le Maire répond que rien n'a été évoqué en Bureau Communautaire à part le tarif.

Monsieur le Maire pense que c'est dommage mais que la Commune de Fontenay-en-Parisis propose d'autres activités intéressantes.

Madame LEOBON rappelle qu'il y a encore 5 ans de mandats et que d'autres expositions seront proposées.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h30.